

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur TROUILHET Georges, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 15

PRÉSENTS :

BONNAFOUX Stéphan
CUESTA Pierre Guy
ESCOS Julien
LANGLA Robert
MINJOU Jacqueline
TROUILHET Georges

COUTURIER Christian
de LAPPARENT Alain
GRIGT Michel
MALHERBE Dominique
NAULÉ Jean

ABSENTS :

DELACOCHEY Éric
LAFFARGUE Thérèse
LARCHER Christelle
LASSERE Nicole

PROCURATIONS

Néant
Néant
Néant
Néant

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme comme secrétaire : Alain de LAPPARENT

Questions orales des Conseillers : Elles seront traitées en fin de séance

ORDRE DU JOUR

Sujets :

- * Approbation du dernier procès-verbal
- * Questions orales des conseillers.
- * Fin de l'enquête publique : « Camin du Tuc »
- * Devis : Entretien poteaux incendie
- * Questions diverses

Informations :

- * Représentants des parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2017/2018

DROIT DE PRÉEMPTION :

L'assemblée est informée que le droit de préemption n'a pas été exercé sur la vente :

SOUBERCAZE / BAUGE – BERGEZ-DOMECQ / DUVERNEUIL – LABOURDETTE / ZENOU

FIN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : CAMIN DU TUC

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du quatorze avril deux mille dix-sept, d'une proposition d'élargissement de deux portions de la voie communale dite « Chemin du Tuc », il a fait procéder à une enquête publique par Monsieur DABADIE Michel, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 22 septembre 2017. Cette enquête publique a eu lieu du lundi 16 octobre 2017 au lundi 30 octobre 2017 et les diverses pièces du dossier ont été mises à la disposition du public.

Considérant

- Qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;
- Que la voie communale dite Chemin du Tuc est très étroite et qu'il est difficile pour les camions de l'emprunter et d'y manœuvrer ;
- Que le propriétaire cède pour l'euro symbolique les terrains d'assiette de la voie ;
- Qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;
- L'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

PAR CES MOTIFS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- ✓ L'élargissement de deux portions de la voie communale dite Chemin du Tuc, selon le plan parcellaire ci-annexé ;
- ✓ L'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées AH 198, d'une superficie de 1 a 02 ca, et AH 200, d'une superficie de 77 ca, appartenant aux époux MALHERBE.

CHARGE

- ✓ Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et de faire établir l'acte authentique par Maître CAMET-LASSALLE Pierre, Notaire à ORTHEZ

VOTE : UNANIMITÉ

DEVIS : ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE

Lors de la réunion du 02 avril 2015, vous m'aviez autorisé à signer une convention avec la SAUR pour l'entretien des poteaux d'incendie. Cette convention expire au 31 décembre 2017.

Nous avons demandé des devis.

- ✓ **La SAUR** nous a renvoyé une nouvelle convention à signer, mais sans pouvoir nous donner les tarifs pour l'année 2018. Sachant que pour l'année 2016 nous avons réglé la somme de 1 122.30 € TTC pour l'entretien de 15 poteaux incendie. La facture de l'année 2017 n'étant pas parvenue encore en Mairie.
- ✓ La société **CHRONOFEU** nous a transmis un devis pour un montant de 749,70 € TTC pour l'entretien de 15 poteaux incendie. Bien évidemment, les pièces détachées sont en sus, tant pour la SAUR que pour la société CHRONOFEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- ✓ D'accepter le devis de la société CHRONOFEU
- ✓ De prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice 2018.

VOTE : UNANIMITÉ

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS :

Julien ESCOS

▪ **Tournoi du pelotari-club**

Le pelotari organise son tournoi de février à juin. Les participants venant parfois de loin, il organise chaque vendredi un repas. La commune l'an dernier lui avait permis d'utiliser la cuisine de Ménat. Le mur étant partagé avec la maison riveraine, les voisins se sont plaints du bruit.

Le Club se trouve contraint de trouver une solution de rechange. Il propose de mettre un stand (5x3 m) allée des tilleuls le long du mur du Trinquet pour abriter la plancha. Les repas étant pris au premier étage du Trinquet.

Lors de l'échange sur le sujet, il est suggéré

- *Que ce stand soit équipé de roues qui permettent de le stocker le reste de la semaine sur le terrain communal*
- *Que les voisins soient prévenus*

Robert LANGLA

▪ **Syndicat Départemental d'Électricité des Pyrénées Atlantiques**

Robert Indique que Denise SAINT-PÉ. a cédé sa place de Présidente à Barthélémy BIDEGARAY Maire d'URCUIT

▪ **Téléthon de MASLAQ**

Robert dit sa satisfaction du résultat de la manifestation de cette année qui malgré le mauvais temps a permis de verser (1 322,52 € à AFM Téléthon soit 20% de plus que l'an dernier).

Il ne va pas plus loin dans le détail, le bilan ayant été communiqué à tous les conseillers par Internet.

▪ **Patrimoine communal**

Robert rappelle qu'il avait été demandé un devis pour la mise en sécurité de la Tour.

Monsieur le Maire lui dit son étonnement :

- Rappelle les règles de fonctionnement du Conseil Municipal, qui veulent que les dépenses d'investissement soient toujours étudiées et votées sur le Budget annuel
La demande de Robert Langla étant intervenue après le vote du Budget 2017, elle ne pouvait être retenue sur l'exercice en cours.
- Fait remarquer que la mise en sécurité de la Tour a déjà été effectuée récemment par un chaînage supérieur. Toutefois, dans l'attente du Budget 2018, le devis a été réalisé en ce qui concerne la fermeture des accès inférieurs.
- Rappelle que le Conseil Municipal a voté majoritairement pour le Budget 2017, le portage de deux projets importants (La mise aux normes des bâtiments pour l'accès des personnes à mobilité réduite et l'aménagement de la salle Socioculturelle).
- Précise qu'en outre le Conseil Départemental contrarie la réalisation de ces dossiers en ne subventionnant qu'un dossier tous les trois ans.
- Indique enfin qu'après avoir pris conseil auprès du Percepteur et après analyse, il apparaît clairement que la situation financière actuelle de la commune ne permet pas d'improviser d'autres projets en raison notamment :
 - ✓ De la baisse des Dotations de l'État,
 - ✓ Du retard de l'obtention des subventions,
 - ✓ De la suppression des Emplois Aidés
 - ✓ De transferts de compétences de la CCLO sur la commune.

Les dernières propositions de Robert (mise en place d'une toiture à la Tour, reconversion de l'ancien poids public en abri pour pèlerins, remise en état du fronton, ravalement de la Mairie), font l'objet d'un large débat duquel il ressort que d'autres projets semblent prioritaires aux besoins immédiats de la population :

- ✓ Remplacement du lave-vaisselle et des feux de cuisson de la salle Socioculturelle
- ✓ Remplacement du chauffage très vétuste de l'Église
- ✓ Chéneau du Trinquet très corrodé
- ✓ Peintures de la Mairie et de l'École
- ✓ Peintures intérieures du Trinquet

Le Maire ajoute qu'il aimerait pouvoir envisager des investissements supplémentaires mais que l'évolution actuelle des finances ne nous en fournit pas l'opportunité.

Alain de LAPPARENT intervient pour dire qu'il ne s'agissait pas de la part de Robert de se désolidariser des priorités fixées en Conseil mais d'avoir une idée des coûts pour réfléchir à l'avenir.

À l'issue de cet échange, la majorité du Conseil considère qu'il n'est actuellement pas opportun

de demander de devis pour le fronton et pour la toiture de la Tour

Jean NAULÉ

▪ **Fauchage**

Jean indique que le fauchage est en cours

▪ **Illuminations**

Elles seront mises en place le 4 décembre

La CCLO aurait souhaité un démarrage dans toutes les communes en même temps que Mourenx (le 8 décembre). Nous ne pourrions répondre à ce souhait, il est hors de question de faire revenir l'entreprise pour les brancher une semaine après les avoir montées.

▪ **SIVOM de LAGOR**

Jean évoque la réunion du SIVOM à laquelle il vient d'assister avec Alain de LAPPARENT.

Portage de repas

Pour dissoudre le SIVOM après la vente du terrain acheté pour la maison de retraite, Monsieur GOUSTAN (Receveur) conseille de commencer par sortir l'activité de portage des repas en redonnant cette compétence aux communes. Le Comité Syndical a voté cette évolution et va demander à chaque commune de faire de même. Un contact va être pris avec le CCAS de Mourenx pour voir de quelle façon les communes pourront bénéficier des mêmes conditions que celles faites au Syndicat (Convention cosignée ?). Maslacq a 7 bénéficiaires et 758 repas servis au 31-10-2017.

Terrains

La commune de Lagor qui avait envisagé d'acheter le terrain de la maison de retraite, a décidé de ne pas le faire, du fait qu'elle doit faire face à une grosse dépense imprévue (toiture de l'école à refaire).

Les domaines surestiment sa valeur (232 K€), alors qu'une proposition a été faite par un particulier à 50 K€. Une publicité sur plusieurs agences immobilière permettra de constater l'évolution du marché à la baisse et d'en avoir une meilleure estimation.

Il semble que les terrains de la crèche n'aient pas été transférés à la CCLO, il faudra procéder à ce transfert avant la dissolution

INFORMATIONS :

*** Représentants des parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2017/2018.**

Il s'agit de :

- Monsieur CAMET-LASSALLE Pierre
- Madame TESCARI Nelly
- Madame SELLIER-ESQUERRE Maria
- Monsieur CAMET-LASSALLE Pierre

*** Lettre de Jean-Michel. GRANGE d'Argagnon.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur GRANGE Président du club d'aéromodélisme de Mourenx. Il indique que son association intervient depuis plusieurs années sur l'aérodrome de Maslacq avec l'autorisation des « Ailes béarnaises ». La réglementation ayant changé, il doit faire une déclaration à l'aviation civile qui implique l'accord de la Mairie.

Un long échange intervient au cours duquel sont évoqués les faits suivants :

- Le club intervenait sur le territoire de la commune sans autorisation
- L'aérodrome lors de sa création a été source de conflits violents dans le village et il faut à tout prix éviter le risque de nouveaux affrontements
- L'aéromodélisme n'est-il pas incompatible avec les aérodromes ?

- Il s'agit d'une activité bruyante qui peut gêner le voisinage déjà mécontent des parachutes à moteurs qui survolent les habitations sans aucune autorisation
- Une activité de ce type sur la commune peut aussi avoir des effets positifs

Il est décidé de rencontrer Monsieur GRANGE le 15 janvier à 11h pour approfondir avec lui le sujet